



Le Conseil municipal s'est réuni le mercredi 16 décembre 2020 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst

Le Conseil municipal a observé une minute de silence en hommage à Jean-Marie Schaditzki, ancien adjoint en charge des services techniques, disparu le jeudi 22 octobre 2020.

Point 1 : Désignation du secrétaire de séance Le conseiller municipal, Thierry Peter, a assuré la fonction de secrétaire de séance.

Point 2 : Soutien au commerce local – mise en œuvre de l'opération "Achetons à Molsheim, c'est essentiel !"

Confrontée comme de nombreuses villes moyennes à la désertification des commerces de son centre-ville, Molsheim s'est engagée dans une démarche active de revitalisation en menant diverses actions destinées à renforcer son attractivité et à redynamiser son cœur de ville. Pour faire face à la crise sanitaire que subissent depuis plusieurs mois les commerces et artisans, la Ville a souhaité apporter son soutien au commerce local en lançant l'opération "Achetons à Molsheim, c'est essentiel !"

Afin d'inciter les concitoyens à acheter et consommer local, elle a dégagé une enveloppe de 105 000 €. Ainsi tous les Molshémiens, âgés de 18 ans et plus au 31 décembre 2020, ont reçu ces jours-ci un bon d'achat de 15 € valable jusqu'au 17 avril 2021. Ce bon non nominatif, infalsifiable est utilisable dans chaque commerce molshémien ainsi que chez chaque prestataire ou artisan participant à l'opération, dont la liste est disponible et mise à jour sur le site de la Ville (www.molsheim.fr).

Les commerces, artisans ou prestataires de service qui souhaitent participer à l'opération "Achetons à Molsheim, c'est essentiel !" sont tenus de signer une convention avec la Ville, formalisant ainsi leur engagement dans ce partenariat et l'acceptation des modalités du dispositif.

Le remboursement des bons d'achats aux commerçants se fera sur présentation de la souche des bons d'achats reçus en paiement d'un achat, accompagnée d'une facture adressée à la Ville.

Dans le cadre de cette opération, la Ville prend à sa charge l'impression des bons d'achat ainsi que les supports de communication et de promotion du dispositif.

Le Conseil municipal a approuvé ce dispositif en faveur du commerce de proximité.

N.B. : En complément de ce dispositif, la Ville de Molsheim a lancé sa place du marché numérique "molsheim.nosboutiques.shop" de type click & collect entièrement dédiée au commerce local et développée par deux Molshémiens. Les commerces sont pour l'heure référencés en 9 rubriques différentes. L'utilisateur peut effectuer ses achats tranquillement dans son canapé puis les retirer en boutique. Le paiement est sécurisé : l'utilisateur doit valider sa commande par mail après avoir choisi son mode de règlement, en ligne ou à la boutique.

Point 3 : Exercice budgétaire 2020 - décision modificative n°1 - Budget principal, Budgets annexes Le Conseil municipal a approuvé la décision modificative n°1 qui porte sur de simples réajustements comptables en dépenses et en recettes du budget principal 2020

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2020 -

Point 4 : Budget principal exercice 2020 : révision des crédits de paiement

Les dépenses d'investissement qui, au regard de leur importance, s'inscrivent sur plusieurs années, doivent faire l'objet d'un document annexe où apparaissent les autorisations de programme et les crédits de paiement.

Lors de la délibération du 20 décembre 2019, le Conseil municipal avait inscrit plusieurs autorisations de programme et crédits de paiement au budget principal 2020. Considérant les réalisations opérées sur cet exercice et l'évolution des dossiers permettant d'affiner les prévisions budgétaires, les crédits de paiement inscrits au Budget primitif 2020 en section investissement pour un montant initial de 2 150 000 € ont été réajustés à un montant de 1 350 000 €.

Principales opérations	Autorisations de programme au 31/12/2020	Crédits de paiement CP ouverts au 01/01/20	Révision CP ouverts exercice 2020
Parking de la gare	3 170 085,00 €	1 050 000,00 €	1 050 000,00 €
Chartreuse	1 600 000,00 €	300 000,00 €	0 €
Henri Meck	1 400 000,00 €	300 000,00 €	0 €
Parc de la Commanderie	800 000,00 €	500 000,00 €	300 000,00 €
TOTAL	6 970 085,00 €	2 150 000,00 €	1 350 000,00 €

Point 5 : Budget principal exercice 2021 - Autorisations de programme et crédits de paiement

Les autorisations de paiement retracent la programmation pluriannuelle des investissements. Elles constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées par la Ville en investissement.

Outre le chantier du parking aérien de la gare en cours de réalisation et celui de la bibliothèque de la Chartreuse et celui du parc de la Commanderie, le Conseil municipal a décidé de créer l'autorisation de programme n°12 "Metzig" concernant notamment la rénovation de la toiture de la Metzsig.

Pour l'exercice 2021, le montant total des autorisations de programme s'élève à 8 909 085 €. Celui des crédits de paiement inscrit au budget primitif 2021 représente 3 703 885 € et concerne les opérations suivantes :

Principales opérations	Autorisations de programme au 31/12/2020	Révision de l'exercice 2021	Autorisations de programme 2021 au 31/12/2020	Crédits de paiement ouverts pour 2021
Parking de la gare	3 170 085,00 €	308 000,00 €	3 478 085,00 €	1 757 885,00 €
Chartreuse	1 600 000,00 €	- 200 000,00 €	1 400 000,00 €	210 000,00 €
Parc de la Commanderie	800 000,00 €	1 131 000,00 €	1 931 000,00 €	1 631 000,00 €
Metzig	700 000,00 €	0,00 €	700 000,00 €	105 000,00 €
TOTAL	7 270 085,00 €		8 909 085,00 €	3 703 885,00 €

Point 6 : Adoption du Budget primitif de l'exercice 2021 : Budget principal

Le Conseil municipal a approuvé le budget primitif principal de l'exercice 2021 qui se décompose comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 006 000,00 €	13 006 000,00 €
Investissement	9 320 000,00 €	9 320 000,00 €
Total	22 326 000,00 €	22 326 000,00 €

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2020 -

Le Conseil municipal a adopté les budgets primitifs annexes de l'exercice 2021 qui se décomposent comme suit :

Point 7 : Budget annexe Succession Albert Hutt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	13 610,00 €	13 610,00 €
Investissement	6 000,00 €	6 000,00 €
Total	19 610,00 €	19 610,00 €

Point 8: Budget annexe Camping

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	220 000,00 €	220 000,00 €
Investissement	70 000,00 €	70 000,00 €
Total	290 000,00 €	290 000,00 €

Point 9 : Budget annexe Forêt

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	60 500,00 €	60 500,00 €
Investissement	1 800,00 €	1 800,00 €
Total	62 300,00 €	62 300,00 €

Point 10 : Budget annexe Locaux commerciaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	47 200,00 €	47 200,00 €
Investissement	24 400,00 €	24 400,00 €
Total	71 600,00 €	71 600,00 €

Point 11 : Budget annexe Réseaux

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 000,00 €	30 000,00 €
Investissement	219 500,00 €	219 500,00 €
Total	249 500,00 €	249 500,00 €

Point 12 : Exercice 2020 – tableau des effectifs au 01/12/2020 Le Conseil municipal a approuvé les modifications du tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2020 afin de permettre les avancements de grade concernés.

Point 13 : Exercices 2020 et 2021 – tableau des effectifs au 31/12/2020 et au 01/01/2021 Le Conseil municipal a approuvé les tableaux des effectifs au 31/12/2020 et au 01/01/2021. Ces derniers fournissent la situation du personnel communal en termes de créations et de transformations des emplois permanents et fixe les effectifs budgétaires pour l'année. Au 31 décembre 2020, la Ville employait au total 182 agents, soit 140,65 équivalents temps plein.

Point 14 : Camping - tableau des effectifs au 31/12/2020 et au 01/01/2021 Depuis quelques années, la gestion du camping municipal est assurée par la Ville. Il convient d'intégrer au tableau des effectifs deux recrutements saisonniers d'agents d'accueil du camping pour la saison 2021 ainsi que des recrutements temporaires pour des remplacements éventuels.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2020 -

Point 15 : Conditions des attributions des logements de fonction pour nécessité absolue de service – Maison multi-associative – Camping municipal

La Ville de Molsheim envisage l'attribution du logement du camping municipal actuellement vacant à l'agent présent sur site.

Par ailleurs, suite au décès brutal de l'ancien gardien de la Maison multi-associative (MMA), il convient également d'aborder la question de son logement.

Le Conseil municipal a approuvé la liste de ces deux emplois communaux pour lesquels un logement de fonction peut être concédé pour nécessité absolue de service.

Point 16 : Document unique d'évaluation des risques professionnels – mise à jour - adhésion au groupement de commandes du Centre de gestion du Bas-Rhin

Dans le cadre des obligations incombant à l'autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, l'évaluation des risques professionnels présents dans la collectivité est une étape incontournable. De nombreux changements sont intervenus ces dernières années dans les collectivités, notamment des restructurations, des créations de nouveaux services, ou encore la mise en place du protocole des risques psychosociaux.

Aujourd'hui, la pandémie de la Covid 19 est l'occasion de remettre à jour le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Face à ce nouveau risque, les collectivités doivent réévaluer les situations de travail, en tenant compte des risques physiques et psychosociaux. Afin de nous conformer à ces exigences réglementaires de mise à jour du DUERP, le Centre de gestion du Bas-Rhin propose comme par le passé un accompagnement dans cette démarche par la mise en place d'un groupement de commandes auquel pourront adhérer toutes les collectivités et établissements devant mettre à jour leur Document unique.

L'affiliation à ce groupement de commandes permet de réduire les coûts pour chaque collectivité par la mutualisation de la démarche.

Le Conseil municipal a validé l'adhésion au groupement de commandes du Centre de gestion pour la mise à jour du DUERP et a autorisé le maire à signer la convention.

Point 17 : Centre de gestion du Bas-Rhin - convention de mise à disposition d'un archiviste itinérant

Un bilan des conditions de conservation des archives de la Ville de Molsheim a été effectué en octobre 2008 par l'archiviste itinérant du Centre de gestion du Bas-Rhin. Il a abouti à l'aménagement d'un nouveau local d'archivage et à un important travail de remise à niveau, tant dans l'aspect réglementaire que du conditionnement. Pour poursuivre ces opérations d'archivage, le Conseil municipal a décidé de renouveler la convention de mise à disposition de cet archiviste itinérant pour une mission de 12 jours pour l'année 2021, à raison d'un coût journalier de 350 €. Des avenants à cette convention peuvent être pris en fonction du volume à archiver et du temps nécessaire pour mener à bien cette mission.

Point 18 : Opérations d'aménagement : parvis et parc de la Commanderie

Le secteur de la gare de Molsheim a connu de profonds changements avec la construction d'un tunnel pour supprimer le passage à niveau n°20 et la réalisation d'un parking en ouvrage de 392 places.

Afin de poursuivre l'aménagement de ce secteur, la Ville souhaite mener et financer l'aménagement du parvis actuel de la gare ainsi que la création d'un parc public appelé parc de la Commanderie situé au niveau de la rue éponyme. Une passerelle piétons/cycles reliera les deux espaces.

Le foncier du futur parc est en partie propriété de la Ville, le reste des surfaces étant loué à la SNCF par convention d'occupation temporaire d'une durée initiale de 20 ans, soit jusqu'au 31 juillet 2039. Quant au parvis, il appartient à la fois à la Ville et à Gares et connexions.

L'assemblée délibérante a approuvé le projet d'aménagement du parvis de la gare et du parc de la Commanderie, d'un montant estimatif de 1 928.035,21 € TTC.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2020 -

Point 19 : Poulerie – Approbation de l'opération

La Ville de Molsheim gère depuis le milieu des années 70 le parc à cigognes où sont désormais recueillies des cigognes blessées ou vieillissantes. Elle souhaite aménager un terrain d'une surface de 15 ares situé à proximité de cet espace cigognes et du canal Coulaux pour y accueillir une poulerie. Ce projet s'inscrit dans la continuité pédagogique du quartier qui offre déjà de nombreux espaces ludiques (parc à cigognes, Paradis des enfants, city stade, piscine de plein air). Le projet d'aménagement de cette poulerie répond aux objectifs suivants :

- créer un espace accessible par les familles grâce à sa desserte par pistes cyclables
- favoriser une réduction des déchets en permettant aux habitants d'apporter leurs déchets alimentaires
- favoriser la communication auprès des enfants par le biais de panneaux explicatifs sur le fonctionnement du site et de cycles mis en place
- mettre en œuvre un partenariat solidaire en distribuant les œufs aux associations caritatives de la ville (Croix Rouge, Épicerie sociale)
- contribuer à la solidarité et à l'entraide humaine grâce au bénévolat proposé dans la gestion du site
- permettre un accès à tout le monde grâce à un cheminement PMR
- faire découvrir la race "Poule d'Alsace"

Au-delà de la poulerie, l'aménagement de cet espace permettra de créer un espace vert supplémentaire dans ce quartier. Ainsi, les 1200 m² restants seront engazonnés, des cheminements de circulation seront créés, des arbres, du mobilier en faveur de la biodiversité ainsi que du mobilier ludique de type bancs, arceaux à vélos et corbeilles de propreté seront installés.

Les travaux seront réalisés début de l'année 2021 et dureront environ deux mois. Le montant total du projet est estimé à 83 000 € TTC, dont 36 000 € TTC alloués au parc et 47 000 € TTC dédiés à la poulerie (grillage afin de garantir la sécurité des gallinacés, dalle béton...) Cette opération est éligible à plusieurs dispositifs de financement.

Le Conseil municipal a approuvé ce projet de création d'une poulerie.

Point 20 : Pass Culture – affiliation de la commune

Le décret n°2019-66 du 1^{er} février 2019 a prévu à titre expérimental, pour une durée de trois ans, le dispositif "pass Culture" destiné à faciliter l'accès aux offres culturelles situées à proximité du lieu de situation de l'utilisateur. A ce jour ce passe est disponible dans 14 départements dont le département du Bas-Rhin. Initialement prévu à titre expérimental, ce dispositif doit être étendu à la France entière à partir de 2022.

Il permet de faciliter l'accès des jeunes de 18 ans à la culture en leur proposant des formes artistiques et des pratiques culturelles diversifiées. Le dispositif fonctionne au moyen d'une application numérique géolocalisée dotée d'un crédit non renouvelable de 500 €, utilisable en une ou plusieurs fois, qui donne accès aux offres culturelles situées à proximité de l'utilisateur.

Ce crédit est utilisable dans un délai de deux ans à compter de l'activation du compte. Grâce à ce dispositif, la Ville permettra aux jeunes du territoire de profiter d'une offre culturelle locale, dont l'école municipale de musique et de danse et le musée de la Chartreuse notamment.

Le Conseil municipal a décidé d'affilier la Ville de Molsheim au dispositif "pass Culture".

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2020 -

Point 21 : Attribution des subventions annuelles au titre de la valorisation du patrimoine bâti – Campagne des travaux 2020

Afin d'embellir la Ville, le Conseil municipal participe au financement de la restauration des façades des propriétés privées selon des critères précis.

Six demandeurs ont sollicité l'octroi d'aides pour des travaux de ravalement de façades, au titre de l'année 2020. Le montant total des subventions accordées par le Conseil municipal s'élève à 2 377,00 €.

Point 22 Subvention de fonctionnement à la halte-garderie les P'tits Ours – Exercice 2021

Structure associative, le multi-accueil halte-garderie "les P'tits Ours" dispose d'une capacité d'accueil d'une vingtaine de places pour des enfants âgés de 3 mois à 6 ans. Pour faire face à la fragilité et aux difficultés de sa gestion, le partenariat entre l'association, la Caisse d'allocations familiales (Caf) et la Ville s'est renforcé depuis 2018 et a permis la signature d'un Contrat enfance jeunesse (CEJ) entre la Ville et la Caf.

Pour l'année 2020, l'association a mis en œuvre les préconisations issues de deux diagnostics imposés par la Ville et la Caf, dont notamment l'acquisition d'un logiciel de gestion et l'externalisation des payes et de la comptabilité. D'autres évolutions qui vont dans le sens d'une meilleure gestion de la structure ont également alourdi le budget de l'association.

Afin de pérenniser cette activité sur le territoire de Molsheim, le Conseil municipal a accepté d'attribuer une subvention de fonctionnement de 74 000 € pour l'exercice 2021. Le CEJ prévoit une compensation pour la Ville à hauteur de 64 454,55 € au titre de l'année 2021.

Point 23 : Subvention d'équilibre au CCAS – Dotation de fonctionnement pour l'exercice 2021

Le Conseil municipal a approuvé le versement d'une dotation prévisionnelle d'équilibre de 415 000 €, montant identique à celui versé en 2020, au profit du Centre communal d'action sociale. Cette subvention est destinée à couvrir ses différentes actions.

Pour mémoire le CCAS est en charge de la gestion de la Résidence sociale Le Moulin ainsi que de la crèche familiale.
Pour réaliser ses diverses missions, le CCAS emploie 18 agents.

Point 24 : Fédération des MJC d'Alsace - subvention 2021 selon convention d'objectifs et de moyens 2019-2023

Par délibération du 31 janvier 1997, la Ville de Molsheim a créé un lieu d'accueil pour les jeunes de 13 à 20 ans. L'animation socio-éducative de cette structure avait été confiée à la Fédération des Maisons des jeunes et de la culture du Bas-Rhin rebaptisée FDMJC d'Alsace en 2015.

Pour ce faire, un de ses moyens d'action est de proposer aux collectivités locales volontaires de les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique d'animation socioculturelle.

Suite à la réorganisation des services de la Ville et du CCAS en 2019, la Ville a souhaité créer un service unique dénommé "Service des sports et de l'animation jeunes". Par délibération du 21 décembre 2018 et pour mettre en œuvre cette réorganisation, la Ville a signé une convention avec la FDMJC pour l'animation sociale et culturelle de son territoire pour la période 2019-2023.

Au regard des projets d'animations et des coûts prévisionnels des postes d'animateurs pour l'année 2021, le Conseil municipal a décidé le versement d'une subvention de 110 997 € au titre de l'exercice 2021.

Conseil municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 décembre 2020 -

Point 25 : Etat des subventions annuelles aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs - répartition pour l'exercice 2020

Sur proposition de l'Office municipal des sports, le Conseil municipal a décidé d'attribuer des subventions annuelles de fonctionnement aux associations locales à caractère sportif, culturel et de loisirs sur la base de critères d'éligibilité, eux-mêmes validés par l'assemblée délibérante. Au titre de l'exercice 2020, le montant total de ces subventions s'élève à 72 065,60 € pour un nombre cumulé de 6 614 membres et licenciés. Ce montant est réparti comme suit :

Associations à objet sportif : 5 183 licenciés et pratiquants

Aïkido Club Molsheim	1 216,00 €	Moc Handball	2 998,80 €
Aquatic Club Molsheim/Mutzig	3 262,60 €	Moc Volley-ball	2 449,20 €
Archanges de Molsheim	1 512,80 €	Molsheim Athlétic Club	2 227,40 €
Aspem Molsheim	568,40 €	Molsheim Fun Bike	2 095,80 €
Atlantes subaqua club Alsace	1 421,60 €	Molsheim Ski Nordique	2 178,00 €
Auto Racing Sport Molsheim	1 119,00 €	Mutzig Ovalie Molsheim	2 038,30 €
Bruche Sport Passion	2 288,40 €	Natation synchronisée	2 202,20 €
Cercle d'escrime Molsheim-Mutzig	1 883,00 €	Pétanque club	541,80 €
Cercle Saint-Georges Basket	2 408,80 €	Sambo club Molsheim	1 553,20 €
Cirque - top of the game	1 160,90 €	Ski Club Molsheim/Mutzig	1 535,20 €
Club d'échecs de la Bruche M/E	1 626,00 €	Société de Tir Molsheim	1 335,60 €
Entente sportive Molsheim-Ernolsheim	2 804,50 €	Taekwondo Keumgang	2 274,40 €
Gymnastique volontaire	1 385,40 €	Tennis club Molsheim/Mutzig	2 023,10 €
Judo club Molsheim	2 459,20 €	Trimoval triathlon	2 221,70 €
Moc Badminton	2 059,20 €	Twirling Club Molsheim/Mutzig	1 782,30 €
Total			56 632,80 €

Associations culturelles et de loisirs : 1 431 membres au total

AAPPMA - Association de pêche	1 172,00 €	Chorale paroissiale Sainte-Cécile	824,80 €
Activa Jeunes	1 116,00 €	Club vosgien Molsheim/Mutzig	1 336,80 €
Association générale des familles (AGF)	707,60 €	Cœur de femmes	827,20 €
Amicale du 3 ^e âge	897,60 €	Gamer'z Voice	658,00 €
Arts et Loisirs (Groupe folklorique)	979,60 €	Groupe d'animation liturgique	969,20 €
Cercle Saint-Georges	989,20 €	Molse country dancers	1 140,80 €
Chœur d'hommes 1856 Molsheim	982,80 €	O joie de chanter	829,60 €
Chorale A Chœur Joie Césarion	974,80 €	Scouts et guides de France	1 026,80 €
Total			15 432,80 €

Point 26 : Subvention à l'Amicale du personnel pour l'exercice 2021 Le Conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention de 19 000 € à l'Amicale du personnel de la Ville de Molsheim au titre des œuvres sociales pour l'exercice 2021.

Point 27 : Subvention à l'Association "Arts et Cloître" de Molsheim - saison 2020/2021 L'association "Arts et Cloître" de Molsheim a été créée en 2006, avec pour but de faire découvrir et vivre la Chartreuse, en proposant au public de tout âge toutes sortes d'activités culturelles et artistiques et en élargissant ainsi l'offre touristique de la Chartreuse.
Cette association culturelle sollicite chaque année le soutien financier de la Ville afin de promouvoir la Chartreuse et de maintenir son programme culturel en faisant appel à des conférenciers renommés. L'aide de la Ville porte sur l'organisation de ces conférences. Pour la saison 2020-2021, l'association prévoit d'en organiser sept.
Le Conseil municipal a attribué une subvention globale de 1 400 €, soit 200 € par conférence, au titre de la saison 2020-2021.

Point 28 : Forêt communale de Molsheim à Urmatt – exercice forestier 2021 – état prévisionnel des coupes de bois – programme des travaux d'exploitation et patrimoniaux – bilan prévisionnel 2021 Le Conseil municipal a approuvé les états de prévision des coupes de bois et du programme des travaux de l'exercice 2021 de la forêt communale de Molsheim à Urmatt. Ces états de prévision de coupes s'élèvent à 1 249 m³ pour un montant prévisionnel de 50 080,00 € HT.
Le bilan prévisionnel de la saison à venir devrait dégager un solde négatif de - 10 290 € HT en tenant compte des travaux d'exploitation et de patrimoine s'élevant à 60 370 € HT.

Point 29 : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – exercice 2020 Les créances irrécouvrables correspondant aux titres émis par la collectivité mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public. L'admission en non-valeur des créances est décidée par l'assemblée délibérante de la collectivité dans l'exercice de sa compétence budgétaire.
Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut en obtenir le recouvrement. L'irrécouvrabilité peut trouver son origine dans :

- la situation du débiteur (insolvabilité, parti sans laisser d'adresse, décès, absence d'héritier)
- le refus de l'ordonnateur (le maire) d'autoriser des poursuites
- l'échec des tentatives de recouvrement

La procédure d'admission en non valeur correspond à un seul apurement comptable. L'admission en non-valeur n'éteint pas la dette et ne fait pas obstacle à l'exercice des poursuites. Le titre garde son caractère exécutoire et l'action demeure possible dès que le débiteur redevient solvable
L'assemblée délibérante a accepté les admissions en non-valeur des créances opposables pour un montant total de 8 026,97 €.

***La prochaine séance du Conseil municipal est programmé
au mardi 16 février à 19 h***